

# GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MAIN-D'ŒUVRE DE PSYCHOLOGUES

Compte rendu de la rencontre du 27 février 2012

Par la FIDEP

## 1. Objectif de la rencontre

Présentation du contexte et mandat des comités de main-d'œuvre qui visent à « dégager une vision commune sur le portrait des besoins de main-d'œuvre dans les titres d'emplois suivants : infirmières, infirmières auxiliaires, ergothérapeutes, physiothérapeutes, orthophonistes, audiologistes, psychologues, travailleurs sociaux, préposés aux bénéficiaires et technologistes médicaux. »

« Afin de remplir ce mandat, le Ministère propose une démarche qui consiste à

- Partager les constats, les expertises, les préoccupations et les informations liés à la planification de l'effectif pour chaque titre d'emploi;
- Faire le diagnostic de l'état de main-d'œuvre en terme de besoin de main-d'œuvre. »

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

## 3. Adoption du compte rendu de la rencontre du 16 décembre 2011

Le problème de la main d'œuvre de psychologue fera l'objet de recommandations en mai 2012, en même temps que pour d'autres professions dans lesquelles la main d'œuvre est vulnérable au MSSS.

Plusieurs questionnent le refus des Directions Générales des établissements de Québec de payer la prime de 12% ou 15% à ses psychologues. Monsieur Lebeau assure que la prime est effective depuis le 29 janvier et sera octroyée rétroactivement. On mentionne que les psychologues combinant deux postes à 2 ou 3 jours dans différents établissements du réseau ne reçoivent pas actuellement la prime. Un devis d'évaluation pour mesurer l'effet de cette prime sera proposé à la prochaine rencontre le mois prochain. En plus du nombre de postes comblés, on tiendra compte d'autres effets positifs sur les conditions de travail, dont le nombre de service rendu et l'impact sur la clientèle.

Monsieur Charles Madet fait une mise à jour concernant les calculs de prédiction du problème de la main d'œuvre psychologue. Il soulève plusieurs faiblesses des données de la CAR<sup>RA</sup> (Commission administrative des régimes de retraites et d'assurances) dont la méthode

CJQ 12-3-2 8:17 AM

Supprimé: ??

d'enquête rend difficile l'obtention d'un portrait clair d'une situation en constante évolution. Il présente de nouveaux résultats obtenus à partir des données de la SIRH (Système d'information des ressources humaines) d'août 2011, validées par les établissements. Monsieur Madet affirme que les résultats sur la pénurie ne diffèrent pas significativement des précédents.

La définition de *poste vacant* a été revue et uniformisée : poste autorisé au budget et actuellement non-comblé. Le poste n'est pas considéré vacant si un psychologue en est titulaire même s'il n'est pas remplacé pendant une absence temporaire (congé maternité, sabbatique, maladie, etc.).

4. Présentation des données de main-d'œuvre en regard :

- du portrait de la main-d'œuvre actuelle
- de l'évolution des heures;
- des projections de main-d'œuvre.

5. Situation actuelle du titre d'emploi et échanges sur les :

- impacts en lien avec la disponibilité de main-d'œuvre;
- impacts en lien avec les besoins de la clientèle;
- Impacts en lien avec les pratiques cliniques.

6. Identification des prochaines étapes et planification de la prochaine rencontre

29 mars 2012, localisations à confirmer.

7. Varia

Le rapport de sondage de la FIDEP est décrit dans ses grandes lignes et fera l'objet d'un point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.